

## **Assemblée des délégués du 23 mai 2012**

<b>Présidence :</b>	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
<b>Présents :</b>	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Guerry Claude-Alain	
	Zimmermann Sabine	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Collomb Patrice	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
<b>Excusés :</b>	Robert Roger	Gletterens
	Carpanedo Aurélie	Caissière

**Lieu :** salle de conférence / bâtiment STEP, Portalban

M. Edgar Chambettaz, Président, salue les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée par insertion dans la Feuille officielle du 11 mai 2012, invitation personnelle adressée à chaque délégué ainsi que convocation insérée sur le site internet.

### ***Tractanda***

1. Approbation du procès-verbal du 29 décembre 2011
2. Compte de l'exercice 2011
  - a) de fonctionnement
  - b) des investissements
  - c) rapport de l'organe de révision
  - d) approbation des comptes
3. Informations et divers

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, l'assemblée est apte à délibérer.

### **Point 1 – Approbation du PV du 29 décembre 2011**

M. Chambettaz fournit des précisions sur les quelques modifications apportées dans les statuts en ce qui concerne les articles 18 et 19. Les vérificateurs sont remplacés par l'organe de révision. Il précise que les membres du comité de direction ne sont pas membres de l'Assemblée. Par contre, le Président du comité de Direction assume également la présidence de l'Assemblée des délégués.

### **Approbation**

Les membres de l'Assemblée des délégués approuvent le procès-verbal sans avis contraire.

## **Point 2 – Compte de l'exercice 2011**

### ***De fonctionnement***

La secrétaire donne lecture des comptes qui se soldent avec un total de charges s'élevant à Fr. 302'823.90.

### ***Des investissements***

La secrétaire donne lecture du compte des investissements qui présente un total s'élevant à Fr. 382'922.90.

M. Chambettaz précise qu'une analyse financière sera faite pour le remboursement des montants prêtés par les communes de Delley-Portalban et Gletterens.

M. Bongard donne lecture du rapport de l'organe de révision.

« La révision a été effectuée selon les normes qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Les postes ont été révisés en procédant à des analyses et à des examens par sondages. Selon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis. »

### **Approbation**

Les membres de l'Assemblée des délégués approuvent les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2011, sans avis contraire.

## **Point 3 – Informations et divers**

M. Chambettaz donne les informations suivantes :

- *collecteurs intercommunaux* : les travaux sont terminés mais il reste à changer les couvercles des chambres pour garantir l'étanchéité. Ces chambres devront subir un contrôle annuel.

- *STAP* : le début des travaux de génie civil est prévu début septembre. Selon les comparatifs, les coûts ne dépasseront pas le budget prévu, si tout va bien dans l'exécution des travaux.

M. Décrevel précise que des solutions sont à trouver pour résoudre le problème des dessableurs. Un débimètre sera installé pour permettre le contrôle des arrivées d'eau provenant de Gletterens.

M. Chambettaz soulève également le problème des résidus importants formant des bouchons par un dépôt de graisse, lingettes, etc. Une information à la population sera préparée pour rendre attentif chaque ménage sur l'élimination de tels déchets.

A la question posée par Mme Zimmermann, M. Chambettaz fait part que la pose d'un filtre ne résoudra pas ce problème. Il est prévu la pose d'un dégrilleur qui ne solutionnera également pas tous les problèmes.

M. Chambettaz précise que selon le contact pris avec l'ECAB, l'Association pourra compter sur leur participation qui était fixée à Fr. 30'000.00 dès que l'expert aura vérifié l'exécution des travaux. Concernant la Vaudoise Assurances, un montant de Fr. 10'000.00 est à négocier sur la base de la présentation des factures d'électricité. En effet, la prescription de deux ans est échue.

Suite à la question posée par Mme Zimmermann, un contrat est signé avec Avenches pour le traitement des boues. Les analyses effectuées sont bonnes et un traitement sur place coûterait trop cher.

M. Cotting demande si une réflexion a été faite concernant la mise à disposition ou l'engagement d'un employé à la STEP.

M. Chambettaz répond que ce dossier est à l'étude et qu'une analyse doit être faite à ce sujet pour trouver une solution adéquate.

**Prochaine assemblée :** jeudi 11 octobre 2012 à 19h00 à Gletterens.

Les membres de l'Assemblée décident qu'une convocation adressée aux administrations communales respectives est suffisante.

M. Bongard, au nom du Comité de Direction, remercie M. Chambettaz pour son engagement et la responsabilité assumée dans la reprise de ce lourd dossier, pour le suivi et la remise à jour des dossiers.


Les membres présents le remercient par acclamation.

M. Chambettaz remercie, à son tour, la secrétaire et la caissière, pour leur collaboration dans la gestion administrative dans le cadre de cette reprise.

Fin de l'Assemblée : 19 heures

Au nom de l'Association intercommunale

Le Président

  
Ed. Chambettaz

La secrétaire

  
J. Martin